

## 23. DÉCHETTERIE ET PARCS À CONTENEURS

La Région et/ou les communes gèrent des déchetteries, parcs à conteneurs et dépôts communaux, endroits où le citoyen peut se débarrasser de plusieurs types de déchets. Ces réseaux d'apports volontaires drainent des déchets encombrants (ferrailles comprises), des déchets verts, des déchets de papier, des déchets d'emballages, le verre, des déchets chimiques ménagers, les vieux vêtements et éventuellement les déchets de construction, rénovation et démolition.

### 1. Parcs à conteneurs communaux et conteneurs de proximité

En Région de Bruxelles-Capitale, trois parcs à conteneurs sont ouverts régulièrement aux habitants (au moins deux jours par semaine) et ont un permis d'environnement. Ces parcs sont à Saint-Josse, à Schaerbeek et à Woluwe-Saint-Pierre. La commune d'Uccle est actuellement occupée de construire un PAC qui dispose également d'un permis d'environnement. Ces quatre parcs à conteneurs sont subsidiés par la Région.

A l'initiative des communes, des conteneurs sont également mis à disposition des habitants (régulièrement par semaine ou par mois) dans les communes suivantes : Auderghem, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert.

Ces points d'apports volontaires sont destinés aux particuliers exclusivement. Parfois la commune instaure un système de contrôle de l'identité du citoyen afin d'éviter les abus d'apport des citoyens d'autres communes ou d'autres régions...

Les types de déchets accueillis dans les différents points d'apport volontaire dépendent des possibilités des communes. Aussi, certaines communes peuvent prendre la décision d'accueillir des déchets d'amiante, roofing, ... mais ces déchets sont des déchets extrêmement dangereux. Leur dépôt est soumis à permis d'environnement et fait l'objet d'une rubrique spéciale. Des conditions particulières de stockage et de conditionnement y sont imposées. De plus, l'élimination de ces déchets coûte cher, ce sera donc en fonction de ses possibilités budgétaires qu'une commune s'y lancera.

Le dépôt des déchets est normalement gratuit mais pour certains déchets, tels les déchets de construction, rénovation et démolition, par exemple, une participation aux frais d'élimination peut être demandée.

Les communes organisent également périodiquement des campagnes de propreté, centrées sur la collecte des encombrants, avec placement de conteneurs et/ou récolte en porte-à-porte.

Chaque commune dispose d'un service environnement ou d'un service similaire, à qui le citoyen peut s'adresser afin de se renseigner sur les modalités pratiques aussi bien en ce qui concerne les points d'apports volontaires que les campagnes de propreté.

En ce qui concerne les déchets verts, issus de l'entretien des plantations et des jardins, il existe un centre de compostage payant à Jette et ouvert à tous les habitants de la Région.

Un nouveau centre régional pour le compostage, le centre « Bruxelles-Compostage » situé près du centre de tri régional du Bempt, est aujourd'hui opérationnel. Ces installations traiteront 15.000 tonnes de déchets verts provenant de la gestion des espaces verts bruxellois et des particuliers.

Par ailleurs, des communes organisent des collectes, saisonnières ou permanentes, de déchets verts par apports volontaires.

Le centre Bruxelles-compostage complète ainsi les installations de Bruxelles-Recyclage et Bruxelles-Papier.

### 2. Déchetterie régionale

La déchetterie régionale, située rue du Rupel, accueille gratuitement de nombreux types de déchets particuliers que des PME : les déchets d'emballage, les encombrants, les métaux, les papiers et cartons, les déchets de jardin et les petits déchets chimiques. Les déchets de construction peuvent également y être apportés mais il s'agit d'un service payant.

Les PME peuvent également y apporter leurs déchets contre paiement.

En 2000, le tonnage total récolté par la déchetterie était de presque 19 000 tonnes.

Le citoyen a à sa disposition le numéro gratuit 0800/981 81 où il peut obtenir les détails pratiques.

Une seconde déchetterie régionale, située à Forest, aux abords du nouveau centre de tri régional du Bempt est prévue.

## **Sources**

1. *Bruxelles-Propreté, données non publiées*

## **Autres fiches à consulter**

Carnet Les déchets bruxellois : des données pour le plan

- 1. Gisement et composition des déchets ménagers
- 21. Collecte des déchets chimiques ménagers

## **Auteur(s) de la fiche**

SQUILBIN Catherine, KOCZAB Christine